

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

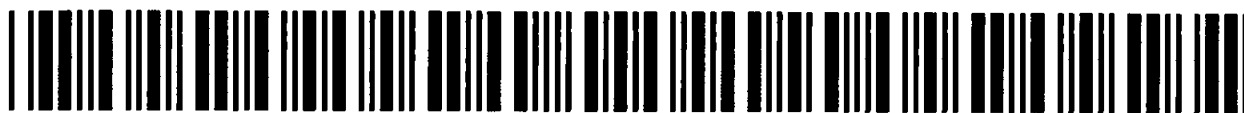
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05470 Numéro SIREN : 511 325 441 Nom ou dénomination : A.C. CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 64265



20220642652020

DATE DEPOT : 17/06/2022

N° DE DEPOT : 64265

N° GESTION : 2009B05470

N° SIREN : 511325441

DENOMINATION : A.C. CONSEILS

ADRESSE : 63 ave Raymond Poincare 75016 Paris

MILLESIME : 2020

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

20 JUIN 2022

Sous le N° :

64265 MB

AC CONSEILS
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 2 500 €
SIÈGE SOCIAL : 63 AVENUE RAYMOND POINCARÉ
75116 PARIS
RCS PARIS B 511 325 441

--

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2021**

*L'AN DEUX MIL VINGT ET UN
LE VINGT CINQ JUIN,
À DIX HUIT HEURES,*

Les associés se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

4

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels font apparaître un bénéfice de 2400 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2400 euros de la manière suivante:

- au compte « report à nouveau », soit 2400 euros,

Le compte report à nouveau s'élèvera à 109 364 €

Cette résolution, mise aux voix, est à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement Dividendes</u>
Année 2019	91 00 €
Année 2018	0 €
Année 2017	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice.

Σ

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

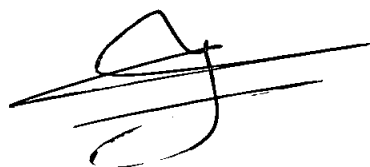
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et par tous les associés présents.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it.

Les associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it, similar to the one of the Manager.

**ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2020
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la société AC CONSEILS a connu durant l'année 2020, une diminution du chiffre d'affaires.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES
D'AVENIR**

Σ

Les perspectives d'avenir de notre société sont favorables.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 :

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 261 267 € contre 687 611 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées globalement à 243 936 euros contre 671 749 euros au titre de l'année précédente

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 17 331 euros contre 16 712 euros au titre de l'année précédente.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort un bénéfice de 17 331 euros contre un bénéfice de 16 462 euros au titre de l'année précédente.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 2 400 euros contre un bénéfice de 11 486 € au titre de l'année précédente.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 2400 euros de la manière suivante :

- au compte « report à nouveau », soit 2400 euros,

Le compte report à nouveau s'élèvera à 109 364 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Σ

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE GÉRANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a single continuous stroke.

AC CONSEILS
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 2 500 €
SIÈGE SOCIAL : 63 AVENUE RAYMOND POINCARÉ
75116 PARIS
RCS PARIS B 511 325 441

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2021**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels font apparaître un bénéfice de 2400 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2400 euros de la manière suivante:

- au compte « report à nouveau », soit 2400 euros,

Le compte report à nouveau s'élèvera à 109 364 €

Cette résolution, mise aux voix, est à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement Dividendes</u>
Année 2019	91 000 €
Année 2018	0 €
Année 2017	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

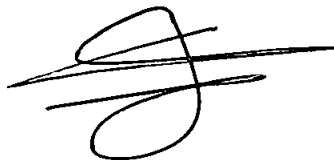
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

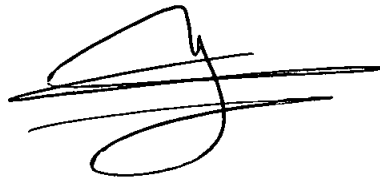
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

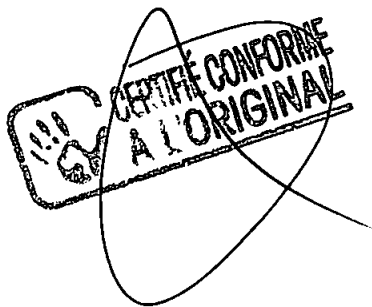
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et par tous les associés présents.

Le Gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and several horizontal strokes.

Les associés

A stylized, handwritten signature in black ink, similar to the one of the manager, with a large loop and horizontal strokes.



COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

1	2
---	---

1	2
---	---

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, N-1		3 1 1 2 2 0 2 0 1 9		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				(2 750)	
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				2 750	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	19 514	AU	13 700	5 813	17 248		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	244	CV		244	244		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)	Créances rattachées à des participations	HB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	23	BI		23	23		
	TOTAL (II)	BJ	19 781	BK	13 700	6 080	17 515		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BB		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	10 753	BY		10 753	46 100		
	Autres créances (3)	BZ	12 431	CA		12 431	22 760		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	226 594	CG		226 594	141 539		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			1 420		
	TOTAL (III)	CJ	249 778	CK		249 778	211 819		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	269 559	IA	13 700	255 859	229 334		
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	23	(3) Part à plus d'un an	CB		
Clause de réserve de propriété *			Immobilisations	Stocks		Créances			

Attestation de présentation des comptes

Désignation de l'entreprise : Société AC CONSEILS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2...500.....)	DA	2 500	2 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	250	250
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	106 964	186 479
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 400	11 486
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	112 114	200 714
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	100 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 175	960
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 323	9 092
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 611	17 933
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	635	635
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	143 745	28 620
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	255 859	229 334
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	43 745	27 499
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société AC CONSEILS</u>		Néant ☐						
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services* FD FG		FE		FF		
			261 267	FH		FI	261 267	687 611
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	261 267	FK		FL	261 267	687 611
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ		850	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	261 267	688 461
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	206 137	516 020	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	2 636	3 230	
	Salaires et traitements*				FY	20 000	113 000	
	Charges sociales (10)				FZ	11 815	34 506	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	3 348	4 970	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD						
	Autres charges (12)	GE	0	23				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	243 936	671 749
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	17 331	16 712	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	250		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	250		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(250)		
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)					GW	17 331	16 462	

Désignation de l'entreprise : Société AC CONSEILS										Néant ☐			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	37		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	37		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	3 710	457	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	10 595	2 944	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	14 304	3 401	
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										II	(14 267)	(3 401)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	664	1 576	
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)										HL	261 304	688 461	
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)										HM	258 904	676 975	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	2 400	11 486	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	11 639	34 506	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9	11 639					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7							
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
Cf état annexe										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
										14 304	37		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : Société AC CONSEILS

31/12/2020

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AC CONSEILS		Néant		•	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	
				Augmentations	
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
				1	
				2	
				3	
				4	
				5	
				6	
				7	
				8	
				9	
				10	
				11	
				12	
				13	
				14	
				15	
				16	
				17	
				18	
				19	
				20	
				21	
				22	
				23	
				24	
				25	
				26	
				27	
				28	
				29	
				30	
				31	
				32	
				33	
				34	
				35	
				36	
				37	
				38	
				39	
				40	
				41	
				42	
				43	
				44	
				45	
				46	
				47	
				48	
				49	
				50	
				51	
				52	
				53	
				54	
				55	
				56	
				57	
				58	
				59	
				60	
				61	
				62	
				63	
				64	
				65	
				66	
				67	
				68	
				69	
				70	
				71	
				72	
				73	
				74	
				75	
				76	
				77	
				78	
				79	
				80	
				81	
				82	
				83	
				84	
				85	
				86	
				87	
				88	
				89	
				90	
				91	
				92	
				93	
				94	
				95	
				96	
				97	
				98	
				99	
				100	
				101	
				102	
				103	
				104	
				105	
				106	
				107	
				108	
				109	
				110	
				111	
				112	
				113	
				114	
				115	
				116	
				117	
				118	
				119	
				120	
				121	
				122	
				123	
				124	
				125	
				126	
				127	
				128	
				129	
				130	
				131	
				132	
				133	
				134	
				135	
				136	
				137	
				138	
				139	
				140	
				141	
				142	
				143	
				144	
				145	
				146	
				147	
				148	
				149	
				150	
				151	
				152	
				153	
				154	
				155	
				156	
				157	
				158	
				159	
				160	
				161	
				162	
				163	
				164	
				165	
				166	
				167	
				168	
				169	
				170	
				171	
				172	
				173	
				174	
				175	
				176	
				177	
				178	
				179	
				180	
				181	
				182	
				183	
				184	
				185	
				186	
				187	
				188	
				189	
				190	
				191	
				192	
				193	
				194	
				195	
				196	
				197	
				198	
				199	
				200	
				201	
				202	
				203	
				204	
				205	
				206	
				207	
				208	
				209	
				210	
				211	
				212	
				213	
				214	
				215	
				216	
				217	
				218	
				219	
				220	
				221	
				222	
				223	
				224	
				225	
				226	
				227	
				228	
				229	
				230	
				231	
				232	
				233	
				234	
				235	
				236	
				237	
				238	
				239	
				240	
				241	
				242	
				243	
				244	
				245	
				246	
				247	
				248	
				249	
				250	
				251	
				252	
				253	
				254	
				255	
				256	
				257	
				258	
				259	
				260	
				261	
				262	
				263	
				264	
				265	
				266	
				267	
				268	
				269	
				270	
				271	
				272	
				273	
				274	
				275	
				276	
				277	
				278	
				279	
				280	
				281	
				282	
				283	
				284	
				285	
				286	
				287	
				288	
				289	
				290	
				291	
				292	
				293	
				294	
				295	
				296	
				297	
				298	
				299	
				300	
				301	
				302	
				303	
				304	
				305	

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AC CONSEILS

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2 - col. 5 (5))]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						.
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						'
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire article 51 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : Société AC CONSEILS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	9 500	PF		PG	9 500	PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	6 777	QE	6	QF	6 783	QG	
immobilisations	Matériel de transport	QH	1 644	QI		QJ		QK	1 644
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 639	QM	3 342	QN	8 925	QO	12 056
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	26 061	QV	3 348	QW	15 708	QX	13 700
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	35 561	ØP	3 348	ØQ	25 208	ØR	13 700

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am des const	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am divers	U1	U2		U3		U4		U5	1	U6		U7	(1)
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6	1	X7		X8	(1)
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ		NR		NS		NT	1	NU		NV	(1)
Total général sans vente (NP + NQ + NR)		NW	Total général sans vente (NS + NT + NU)			NY	1		Total général sans vente (NW - NY)		NZ	(1)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société AC CONSEILSNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(I)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	OT	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société AC CONSEILS		Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
		23	23
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	10 753
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 169
			1 169
	Etat et autres	VM	1 514
	collectivités	VB	909
	publiques	VN	
		VP	
		VC	
	Groupe et associés (2)	VR	8 839
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		8 839
	Charges constatées d'avance	VS	
TOTAUX		VT	23 207
		VU	23 207
		VV	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	
	à plus de 1 an à l'origine	VH	100 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 323
Personnel et comptes rattachés		8C	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 727
collectivités	Obligations cautionnées	VX	
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	21 884
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	2 175
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	635
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	143 745
		VZ	43 745
			100 000
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SARL AC CONSEILS
EXERCICE 2020

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

I/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2020, ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

DEROGATION AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE DE LA COMPTABILITE

Aucune dérogation significative ne mérite d'être signalée.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif basé sur la durée estimée d'utilisation.

Les durées d'amortissement les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| - Agencements et installations | 5 ans à 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 4 à 5 ans |

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Cet état est fourni par l'imprimé fiscal 2054 ci après.

ETAT DES ECHEANCES, DES DETTES ET DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.

Cet état est fourni par l'imprimé fiscal 2057 ci après.

II/ AUTRES INFORMATIONS

Aucun élément significatif et survenu après la clôture de l'exercice et de nature à remettre en cause le résultat n'est à signaler.